

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – OLLIVIER – MAUGENET – MORILLON – DUSSEAU – CONSTANTIN – GARCIA
DESME – BOCHET – KAMATE-LACOUR – LEGERE – MAUBOURGUET

ABSENTS :

EXCUSES : BARKA – LARTIGUE

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Monsieur BARKA Karim donne pouvoir à Madame MAUGENET Sabrina.

Madame LARTIGUE Maëva donne pouvoir à Madame MORILLON Stéphanie.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Caveau au cimetière communal

CAVEAU AU CIMETIERE COMMUNAL :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste un caveau disponible au cimetière communal, suite à la dernière procédure de reprise de concessions datant de plusieurs années.

Ce caveau est grand et nécessitera une rénovation qui pourra se révéler onéreuse. Aussi, il est proposé de revoir le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du caveau situé sur la concession A4 à la somme de 1 500.00 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

ADMR DU REOLAIS :

Madame Le Maire fait un rappel du mode de fonctionnement de l'ADMR du Réolais.

Suite à une réorganisation de cette structure, à savoir un positionnement sur 4 secteurs géographiques et notamment un qui couvrirait la zone FONTET-HURE-LOUPIAC DE LA REOLE-NOAILLAC..., il est demandé à la mairie de HURE de mettre à disposition un bureau à la mairie pour une permanence de une ½ journée hebdomadaire.

PLUi :

Le Conseil Municipal est informé que le PLUi sera présenté en Conseil Communautaire le 13 octobre 2022.

Suite à l'élection de Monsieur Pascal LAVERGNE aux dernières élections législatives, son poste de Vice-Président de la Communauté de Communes, avec pour mission la partie urbanisme, est vacant. Deux candidats ont déjà fait connaître leur intérêt pour cette vice-présidence.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS procédera au contrôle des bornes à incendie entre le 3 et le 11 octobre 2022. Les services de la commune pourront être associés à cette opération.

Le coût du terrain de pétanque créé à la Plaine des Sports s'élève à 2 146.42 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de participer à cette dépense à hauteur de 1 800.00 €. Le Comité des Fêtes prendra à sa charge la somme de 346.62 €.

Il est décidé qu'une communication sera faite dans la gazette au sujet des pièges à moustiques.

Certaines communes ont mis en place des pièges à phéromones. Des informations seront recueillies en vue d'appliquer cette démarche sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.